

Ce n'est pas une politique d'apaisement. Elle vise à réaliser, par les voies diplomatiques, un *modus vivendi* avec le monde communiste de l'Asie. Le Commandant suprême des Nations Unies en Corée a lui-même laissé aux diplomates le soin de décider ce qu'il y aura lieu de faire en Corée pour parer à la situation nouvelle que vient de créer l'intervention chinoise. La Diplomatie a pour fonction de rechercher les accommodements qui peuvent servir de point de départ à l'établissement de relations stables entre des pays et des systèmes différents. Nous avons déjà reconnu la nécessité d'en arriver à une certaine mesure d'accommodement avec l'Union soviétique et ses satellites. Dans les circonstances, je crois qu'il est de notre devoir de tout tenter pour arriver à un règlement de ce genre.

Mais nous ne devons pas permettre que ce procédé — ou la situation qui le rend nécessaire — affaiblisse notre résolution ou contrecarre le plan que nous avons dressé pour renforcer nos moyens de défense. Par-dessus tout, nous ne devons pas permettre qu'il affaiblisse l'unité ou la coopération amicale des pays du monde libre qui poursuivent si étroitement ensemble, le but louable qui consiste à établir dans le monde des conditions de stabilité et de paix.

Notre tâche se compliquera de la nécessité de tenir compte à la fois des facteurs politiques et militaires, notamment lorsqu'il s'agit d'examiner l'emploi possible de la bombe atomique. Du point de vue strictement juridique, la bombe atomique est simplement une arme différente qui peut être employée comme n'importe quelle autre arme. Le crime suprême ne réside pas dans l'emploi de telle ou telle arme, mais dans le fait de commettre une agression qui rend nécessaire le recours aux armes.

L'instinct politique des populations du monde a souligné toutefois, avec raison semble-t-il, que la bombe atomique diffère des autres armes. En plus de l'emporter de beaucoup par sa puissance destructive sur toutes les autres armes, elle est le résultat de la pénétration la plus profonde que l'homme ait faite jusqu'ici dans les secrets fondamentaux de la nature, et son emploi suffisamment généralisé pourrait bien détruire toute vie sur notre planète. La question de savoir s'il y a lieu de se servir d'une arme de ce genre ne doit sûrement pas être tranchée à la lumière des critères applicables aux autres armes, ou par une décision unilatérale, quels que soient les principes techniques ou juridiques en jeu. En un temps de revers militaires, à un moment où des soldats sont pris au piège et encerclés et meurent désespérément, la tentation sera certes forte de sanctionner l'emploi de la bombe atomique. Mais quiconque envisage cette autorisation doit se rappeler que le sort du monde entier dépend de cette décision. La bombe atomique est considérée universellement comme une arme ultime. Il faut donc la traiter en conséquence.

Nous vivons à une époque où les décisions à prendre sont d'une extrême gravité. C'est aussi une époque où le Canada devra consentir des sacrifices qu'il n'a jamais connus auparavant et qui ne comportent guère le stimulant, la fièvre et le sentiment de survivance ou d'extinction qui accompagnent habituellement une guerre véritable.

Il se peut que la méthode de négociation que j'ai suggérée finisse par devenir impossible ou qu'une fois éprouvée, elle s'avère vaine. Alors, ceux qui se servent de la force, devront être repoussés par toute la force dont peut disposer le monde libre. Jusque-là, toutefois, nous devons défendre la liberté aussi bien par la sagesse que par les armes.